

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.04.00 Convocation du 20.04.2000

Compte rendu affiché le 2 Mai 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** MM. LAFFLY, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,  
MM. VERGNE, CHATUT et FAURE.

**Objet : OPERATION CINEVILLE :**

**Séance au Cinéma "REX" :**

**Participation de la Commune.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	26

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY,  
Mmes ROUX, WYMANN, BROSSARD, GASTREIN,  
MM. DUCRET, FORGET, RUMEAU, MACHURAT,  
DUSSUD et BELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :** M. MEYER par M. VERGNE - M. POINT par  
M. CHATUT - M. PIANA par M. FAURE -  
Mlle VEYRIER par Mme WYMANN - M. CHATELIER  
par M. DOIZY - Mlle MILLET par M. MACHURAT.

**Absents excusés :** MM. GONDELAUD, DOUCET et MARCENDE.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué rappelle que dans le cadre de l'Opération CINEVILLE, qui se déroule d'Avril à Juillet 2000, une séance spéciale de cinéma au "REX" est programmée.

Les jeunes Neuvilleois de moins de 25 ans pourront bénéficier d'une réduction de 10 Francs grâce à la distribution de contremarques.

Cette réduction de 10 Francs sera reversée au Cinéma "REX" par la commune de Neuville-sur-Saône, sur présentation d'une facture correspondant au nombre de contremarques récoltées.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2000,
- Vu le Contrat de Ville et l'opération CINEVILLE qui s'y intègre,

- Autorise Monsieur le Maire à verser le montant correspondant à la facture présentée par le *Cinéma "REX"* dans le cadre de l'opération *CINEVILLE* qui prévoit une participation de la commune de Neuville-sur-Saône de 10 Francs sur chaque place de cinéma vendue au *"REX"*
- **Précise que la dépense prévue au Budget Primitif 2000 à l'article 6288 sera au maximum égale à 2.500 Francs, correspondant à 250 entrées,**
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 27 Avril 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

LE MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 13 juin 2000

- de la publication le 14 juin 2000

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 13 juin 2000